



**HAL**  
open science

# L'acceptabilité sociale : un concept révélateur des rivalités d'usage et des dissonances cognitives face à la nature

Samuel Depraz

## ► To cite this version:

Samuel Depraz. L'acceptabilité sociale : un concept révélateur des rivalités d'usage et des dissonances cognitives face à la nature. Bulletin Oeconomia Humana : bulletin de la chaire économie et humanisme, 2025, printemps 2025, pp.14-22. ⟨hal-05340078⟩

**HAL Id: hal-05340078**

**<https://hal.science/hal-05340078v1>**

Submitted on 31 Oct 2025

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons CC BY-NC-SA 4.0 - Attribution - Non-commercial use - ShareAlike - International License

**ECONOMIA  
HUMANA**

**L'ACCEPTABILITÉ SOCIALE : UN CONCEPT  
RÉVÉLATEUR DES RIVALITÉS D'USAGE ET  
DES DISSONANCES COGNITIVES FACE À  
LA NATURE**

**SAMUEL DEPRAZ**

**ENTRETIENS JACQUES CARTIER  
ACTES DE COLLOQUE 2024**



# L'ACCEPTABILITÉ SOCIALE : UN CONCEPT RÉVÉLATEUR DES RIVALITÉS D'USAGE ET DES DISSONANCES COGNITIVES FACE À LA NATURE

**SAMUEL DEPRAZ**

Directeur de la recherche à l'École Supérieure des Professions Immobilières (ESPI) et  
Directeur du laboratoire ESPI2R

[s.depraz@groupe-espi.fr](mailto:s.depraz@groupe-espi.fr)

## RÉSUMÉ

De nombreuses démocraties occidentales voient s'exprimer de vives résistances face à l'impératif de la transition écologique, et ceci alors même que la crise environnementale est largement connue et scientifiquement incontestable. Puisqu'une approche rationnelle semble manifestement insuffisante pour expliquer ce paradoxe, il s'agit d'examiner quels facteurs plus subjectifs peuvent freiner l'acceptation sociale des politiques environnementales.

Nous proposons ici d'explorer deux pistes de lecture. Au plan collectif tout d'abord, bien loin d'une gouvernance espérée de l'environnement en tant que bien commun, les rivalités de pouvoir prévalent et empêchent une régulation efficace dans l'accès aux ressources. L'acceptabilité sociale de la transition écologique reste soumise à une logique transactionnelle où les intérêts individuels voire les comportements de passager clandestin prévalent largement sur l'intérêt général. Au plan individuel ensuite, les affects restent très forts dans la manière dont chaque individu se représente la nature, notamment du fait du symbole de liberté qu'elle représente. Cette importance de l'émotion provoque des dissonances cognitives délicates à réduire lorsque surviennent des contraintes d'adaptation à la transition écologique.

Construite au croisement de la psychologie sociale, de la géographie et des concepts de la philosophie de l'environnement, la présente contribution s'appuiera, à l'appui de sa démonstration et en guise d'illustration, sur quelques exemples tirés de la protection des espaces naturels à l'international.

---

**Mots-clés** : Acceptabilité sociale, nature, impératif écologique, théorie des communs, dissonances cognitives.

## INTRODUCTION

Parler d'acceptabilité sociale de la transition écologique, c'est étudier, en creux, pourquoi les normes environnementales, pourtant pensées pour le bien commun, souffrent d'un tel déficit d'acceptation de la part des populations qu'elles sont censées venir protéger. L'emploi du terme d'«acceptabilité» et la multiplication de travaux sur ce sujet sont d'ailleurs nés du constat de ce déficit d'acceptation sociale de la transition écologique, dans l'espoir de l'expliquer et de le réduire – tout comme le concept de «biodiversité» est né de la mise en évidence de l'érosion du vivant dans le but d'y répondre rapidement.

Il s'agit donc de comprendre pourquoi les politiques de transition sont si lentes à établir et si difficiles à mettre en œuvre. L'un des postulats importants de départ, déjà démontré par plusieurs recherches sur le sujet (Gendron, 2014 ; Bourdin, 2019), rappelle qu'il n'y a ni ignorance de fond, ni encore moins stupidité ou simple égoïsme NIMBY des personnes qui viennent contester les contraintes environnementales, ni même un problème rationnel d'acceptation de l'idée de transition écologique. Qu'il y ait un déficit de connaissances, une minimisation du problème ou un refus de s'informer sur le sujet, on peut en convenir, mais la question écologique relève aujourd'hui d'une évidence sociale. Dès lors, pourquoi le savoir ne mène-t-il pas à l'action ? On postule ici que le problème ne relève pas de la rationalité, mais réside bien plus dans une résistance d'ordre moral et émotionnel face à des contraintes affectant les représentations individuelles et collectives de la nature. Il s'agit donc d'explorer la question de la transition écologique non pas avec les outils théoriques de l'écologie scientifique, mais bien avec ceux de la psychologie sociale et des philosophies de l'environnement.

## REPÈRES THÉORIQUES

La question posée par la transition écologique s'appuie sur un constat aujourd'hui devenu quasi-universel, celui du changement global et de la nécessité de protéger l'environnement. Cette idée forte est devenue incontestable au plan scientifique et s'impose largement dans le débat public, que ce soit pour la soutenir ou pour en contester les modalités. Elle est, à ce titre, constitutive d'un nouvel «*impératif écologique*» au sens des philosophies de l'environnement (Bourg, 2009 ; Paquot, 2007). L'impératif écologique, dérivé de l'«*impératif catégorique*» kantien que s'impose tout être humain dans son existence pour vivre en conscience de la morale, est un élargissement de ce dernier en faveur de la nature. L'axiome pionnier proposé par Hans Jonas voici plus de 30 ans le résumait ainsi : «*agis de façon que les effets de ton action soient compatibles avec la permanence d'une vie authentiquement humaine sur Terre*» (1990 : 30).

Le constat n'est pas nouveau. Qu'est-ce qui a pourtant pu nuire à la bonne réception morale de ce principe de sagesse ? De fait, l'accélération récente des crises climatiques et écologiques a provoqué un durcissement moral en faveur de la nature, voire une rupture : l'exercice de la morale sort de sa référence anthropocentrique traditionnelle – protéger la nature pour préserver l'intérêt des sociétés humaines sur terre – et s'exerce désormais envers des catégories relevant ontologiquement du non-humain. Il faut protéger la nature aussi pour elle-même, et non par pur utilitarisme, car cela ne suffit plus. Il faut donc contraindre son propre intérêt comme celui des sociétés humaines dans leur ensemble.

L'impératif écologique, c'est donc cette «*exigence excessive*» qui impose à chaque individu d'agir en permanence en fonction d'un «*universalisme abstrait*» de l'humanité pensée dans la nature, dont il est nécessairement partie prenante, pris qu'il est dans un réseau d'interdépendances fragiles, et dont il doit avoir conscience «*sur le champ*» (Sloterdijk, 2011 : 42). On n'en est définitivement plus à l'époque

d'un contrat naturel, comme le proposait Michel Serres (1990), reprenant l'idée du contrat social rousseauiste où les êtres humains s'associent librement avec les éléments naturels en formant société pour leur plus grand intérêt. L'impératif écologique n'est ni égalitaire, ni révoquant (Sève, 1990). C'est un impératif, au sens d'une relation non-réciproque et unilatérale d'obligation morale de l'individu envers le vivant (biosphère) comme le non-vivant (lithosphère, atmosphère, etc.).

L'un des motifs centraux du rejet des contraintes écologiques serait alors cette nouvelle dimension, non-négociable et déterministe, qui met à mal le libre-arbitre constitutif de la raison humaine. Ce sentiment d'obligation est d'autant plus difficile à accepter qu'il est exprimé au nom d'entités souvent invisibles ou relevant du vocabulaire technique (ex : la «connexité écologique», les «écosystèmes»), difficiles à concevoir au quotidien. Les mouvements idéologiques les plus anthropocentrés et/ou climato-sceptiques seraient ainsi un sursaut, sinon une révolte face à un changement irréversible qui vient contrarier la position centrale et l'autonomie de l'être humain sur terre – ou, en d'autres termes, l'expression d'un malaise fondamental à voir en face le caractère fatal de la transition écologique du fait d'un libre-arbitre mal négocié.

## CADRE MÉTHODOLOGIQUE ET ÉLÉMENTS DE RÉFLEXION

La force de cette obligation étant établie, ainsi que celle du déni ou du refus d'une telle obligation, reste à établir plus fermement pourquoi la transgression de l'impératif écologique est si fréquente. Autant les impératifs moraux concernant le vol ou le meurtre parviennent à être très majoritairement respectés, autant l'impératif écologique fait, quant à lui, l'objet de renoncements quotidiens de la part de l'essentiel des sociétés développées, lesquelles savent pourtant parfaitement bien que leurs modes de vie excèdent en continu les limites planétaires et qu'il convient de changer cela – mais sans succès.

Les deux modèles explicatifs qui suivent doivent aider à expliquer mieux ce paradoxe. Le premier revient sur les comportements collectifs grâce à la théorie des jeux, et confronte la possibilité d'une adaptation collective en faveur de la transition écologique à la difficulté d'établir des règles de gestion des «communs» écologiques. Le second s'attache plutôt à étudier les attitudes individuelles et la force des dissonances cognitives dans le message envoyé par les politiques de mise en œuvre de la transition écologique.

### **Au plan collectif, le syndrome du «dindon de la farce»**

On peut aisément inscrire le paradoxe de l'impuissance à modifier nos comportements malgré la pleine connaissance de la dégradation de l'environnement dans la tragédie des communs (Hardin, 1968) : l'incapacité à agir s'inscrit dans une logique transactionnelle étudiée par la théorie des jeux où, par comparaison de son action à celle de ses voisins, domine la peur d'être plus perdant que les autres. Ce raisonnement est très fréquent en matière de transition écologique : pourquoi faire des efforts de décarbonation, si la Chine ou les États-Unis polluent bien plus que l'Europe ? Pourquoi subir des normes lorsque les productions à bas coût ne respectent pas les règles environnementales ? Pourquoi limiter son temps de douche quand les très riches utilisent un jet privé chaque semaine ? Hardin s'appuie fortement sur la notion de l'agent rationnel, et observe qu'en matière d'environnement, il y a socialisation des pertes (les ressources s'épuisent pour tout le monde) mais privatisation du profit (la ressource profite à celui qui l'exploite) si bien qu'il n'y a aucune incitation à s'auto-limiter. D'où la tragédie : on voit clairement le problème, mais personne ne veut agir pour empêcher cela de peur d'être la victime des comportements de «passagers clandestins» (*free riders*) des autres acteurs.

Certes, Elinor Ostrom (1990) avait critiqué cette vision pessimiste de l'humanité en nuancant les comportements humains et en rappelant la capacité qu'ont eue de nombreuses sociétés locales à organiser des règles d'accès à l'environnement et/ou à comporter des acteurs au comportement altruiste, capables de donner l'exemple en prenant le risque de perdre un peu pour convaincre les autres (les «*genuine altruists*» : Ostrom et al., 1999). De nombreux exemples vertueux ont ainsi été observés en matière d'accès aux ressources (pâturages, partage de l'eau, zones de pêche), selon un panel de règles communes ainsi résumées (idem, 1990) :

1. Une définition claire des ressources et des ayants-droits
2. Des règles bien adaptées aux ressources et aux besoins
3. Une participation continue à la définition des règles
4. Une gouvernance qui rend des comptes à la communauté sur les profits
5. Des sanctions graduées en cas de non-respect des règles
6. Un système interne de résolution des conflits peu coûteux
7. Une reconnaissance du système par une autorité extérieure légitime
8. Une organisation à plusieurs niveaux calquée sur les zones de ressources

Ostrom espérait que de telles règles de gestion puissent être appliquées à une échelle plus large, voire internationale, grâce aux progrès de la mesure et du contrôle des ressources par les outils informatiques. L'efficacité des réseaux de communication devait aussi permettre des échanges plus fluides en faveur d'une meilleure régulation de l'environnement.

Las, cet optimisme se doit d'être aujourd'hui tempéré. Quelques-uns des principes d'Ostrom, observés et éprouvés à l'échelon local, peinent à trouver une concrétisation à l'échelle internationale. Les ressources (principe n°1), malgré tous les progrès techniques, peinent encore à être «clairement définies», à la fois du fait de la complexité des écosystèmes et de la difficulté à «transcoder », au sens de Lascoumes (1994 ; 1996), le discours expert en écologie auprès du grand public. De même, il n'existe pas d'autorité souveraine supra-étatique capable de légitimer un système

international de définition des ayants-droits, des règles et des sanctions (principe n°7), les États restant souverains – et beaucoup d'entre eux étant défaillants ou opportunistes dans l'accès aux ressources. Ceci procède décidément d'un problème d'échelle, dans la mesure où manque la possibilité d'une «participation continue» (principe n°3) ou d'une résolution peu coûteuse des conflits (principe n°6) du fait d'un déficit d'interconnaissance entre acteurs, donc de confiance.

La proximité sociale, en effet, semble être le point faible majeur d'une régulation environnementale efficace à l'échelle mondiale. Ostrom rappelait le rôle fondamental des «méta-normes» (Axelrod, 1986), c'est-à-dire des règles sociales implicites qui régulent les actions des individus par l'attention de l'ensemble d'une communauté et, au besoin, la mise au ban de la vie locale. Ainsi, au Mexique, dans l'aire de protection des ressources du Nevado de Toluca, si un habitant refuse de payer sa contribution à l'entretien des dispositifs pare-feu ou antiérosifs en forêt, il peut se faire couper l'adduction à l'eau potable (sanction officielle), mais sera surtout dénoncé publiquement et sera indésirable à la fête paroissiale (sanction morale). Cette seconde sanction s'avère la plus efficace pour réguler les comportements, à cette échelle d'interconnaissance.

Un tel dispositif, malgré le principe du «Name & Shame», est plus délicat à mettre en œuvre pour favoriser la transition écologique à une échelle internationale. Au contraire, la segmentation et la polarisation des opinions publiques, notamment par les bulles de confort des réseaux sociaux, confirment surtout le principe de méfiance global et la puissance du syndrome du «dindon de la farce» : plutôt profiter des ressources, au risque d'une dégradation écologique irréversible, plutôt que d'être victime des excès des autres, puisque rien ne les empêche d'agir.

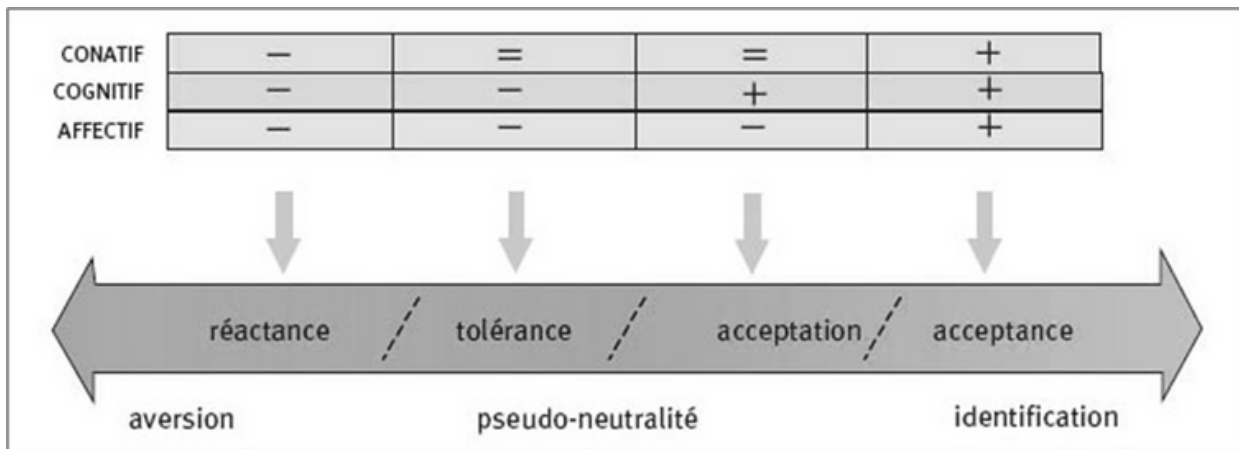
**Au plan individuel, le poids de l'émotion et des dissonances cognitives**

Les attitudes de refus de la transition écologique peuvent aussi être expliquées, en psychologie sociale, par le poids de l'émotion. Si l'on suit la théorie des attitudes d'Ajzen (1991), nos comportements sont régis par trois dimensions superposées : le cognitif (je sais qu'il faut protéger la nature) et l'affectif (j'ai envie de protéger la nature), d'où résulte une capacité à agir, le conatif (j'agis effectivement pour protéger la nature) ; or les trois dimensions ne sont pas toujours en phase, loin de là (voir figure 1).

L'affectif – parce qu'il engage des réactions physiologiques de récompense ou de peur –

domine généralement sur le cognitif, donc sur la reconnaissance de l'impératif écologique. Ceci provoque au mieux une inertie comportementale, voire une franche réticence à agir : pourquoi la transition ne donne-t-elle pas « envie », pourquoi agir en faveur de la nature n'est-il pas « sexy » ? Il faut rappeler ici en quoi la contrainte environnementale renvoie à l'austérité, au manque, mais aussi à l'ordure, au déchet et à la mort. Elle est contraire à l'*hybris* (consommer sans mesure), un comportement jubilatoire profondément ancré dans l'esprit développementaliste de la culture occidentale, tandis que la transition écologique nous rappelle au contraire à notre condition animale et notre finitude.

**Figure 1**  
L'échelle d'acceptance (Depraz, 2005)



Plus encore, si la norme environnementale est imposée, elle peut être perçue comme une violence symbolique qui touche à la représentation de soi, en intervenant dans son rapport au monde. Qu'une communauté rurale ne puisse plus cueillir des champignons, plus chasser voire ne puisse plus accéder à certains secteurs protégés, et le discours écologique se heurtera de front à la force des habitudes, voire à un sentiment de dépossession qui touche à l'intime. L'espace n'est en effet pas sans signifi-

-cation, et la perte ou la transformation d'usage de lieux de proximité joue fortement sur les représentations et l'affect (Moles & Rohmer, 1978). Ainsi, lorsque le Parc national de Müritz (Allemagne) a décidé la pose de barrières pour fermer certains accès motorisés à des zones forestières sensibles, un élu local a décidé de tronçonner publiquement l'installation pour témoigner de l'impact symbolique sur la vie locale. Une fois condamné, il a été soutenu par les habitants de son village qui se sont même cotisés pour payer son amende.

La transition écologique produit ainsi, plus que d'autres impératifs moraux sans doute, une dissonance cognitive (Festinger, 1957) forte entre sentiments et raison. Or une dissonance cognitive doit être résolue, car cet état devient difficile à supporter s'il dure. Dès lors, soit je mets mes sentiments et mes actes en accord avec ce que je sais (je me raisonne et j'agis pour l'environnement) – notion d'acceptance – soit je modifie ce que je sais pour mettre mes convictions en accord avec mes sentiments : simplification des faits, biais de confirmation, théories du complot au besoin – ce que l'on nomme la réactance (Brehm, 1966 ; Rosenberg & Siegel, 2018). La situation médiane, «acceptation de façade/tolérance» est la plus instable et ne

tient que tant que l'impératif écologique ne s'impose pas brutalement à soi ; mais les attitudes vont vite se polariser ensuite, dès lors qu'on est individuellement concerné.

## DISCUSSION ET CONCLUSION

Un modèle synthétique, élaboré par Suzanne Stoll-Kleemann (2001) suite à l'étude du déficit d'acceptation sociale des parcs nationaux allemands après la réunification de 1990, permet de résumer efficacement l'ensemble des dimensions psychosociales de l'acceptabilité. Y ont été ajoutés, en guise d'interpellation aux acteurs des politiques de la transition écologique, quelques leviers potentiels de résolution des réticences sociales (Tableau 1).

**Tableau 1**

*Modèle synthétique des résistances psychosociales face à la transition écologique, d'après Stoll-Kleemann (2001), adapté.*

Type de résistance	Effets psychosociaux	Leviers d'action
Désavantage économique perçu	Syndrome du « dindon de la farce » : risque d'être perdant, méfiance contre les « free riders »	Garantir des termes équitables pour toutes et tous face à la transition
Impact émotionnel	Peur de la perte de libre-arbitre, sentiment de menace, d'irréversibilité	Nécessité de rassurer sur la subsistance d'une liberté dans le respect des limites écologiques
Résistance culturelle	Remise en question de traditions et d'habitudes comportementales, coût du changement, force des habitudes	Conduite du changement, valorisation de l'état à atteindre
Barrières représentationnelles	Dissonance cognitive : rejet de la complexité environnementale, réductionnisme, recherche de boucs émissaires	Contre les idées reçues, les fausses informations, transcoder le discours scientifique abstrait en récit et en images positives
Barrières communicationnelles	Hostilité aux sachants, fermeture à l'information descendante, renforcement de la conformité intra-groupes	Importance d'une démarche participative ouverte, humble et individualisée, force de l'informalité

En somme, la question de la confiance ainsi que le partage implicite de valeurs morales dans l'échange – soit la forme de l'interaction et un cœur de croyances partagé – s'avèrent centraux pour faire passer l'impératif écologique de la transition, bien plus encore que la question écologique en elle-même. Cela explique l'importance des analyses en cours sur la mise en récit positive de la transition écologique pour créer des «croyances partagées» (Gendron, op. cit.), plus propices à faire accepter le message délivré. On parle ici d'un signal émotionnel, doublé d'un nécessaire sentiment d'équité dans la juste application des contraintes. Le levier de la psychologie sociale et de la subjectivité des acteurs est donc très puissant en matière d'écologie, à la fois comme vecteur, mais aussi comme barrière à l'acceptation sociale de la transition.

Il serait par ailleurs utile de compléter cette analyse par quelques considérations politiques et pratiques. L'acceptation sociale de la transition écologique ne constitue pas un but en soi, ni une nouvelle norme morale unique : il s'agit plutôt d'une fonction tangentielle, avec un objectif que l'on approche au mieux, mais que l'on n'atteint jamais vraiment dans les faits. Elle se trouve en effet constamment remise en cause par le renouvellement des générations, par la mobilité des habitants ou par la modification des termes de la transition écologique (apparition de nouveaux polluants, de nouveaux risques climatiques) : l'exercice est à reprendre en continu. Qui plus est, il est rendu encore plus difficile actuellement par le nivellement qui s'opère dans la réception sociale des flux informations, le discours scientifique ayant du mal à s'imposer en tant que discours factuel dans un volume d'opinions toujours croissant. Il n'en reste pas moins un processus indispensable pour les acteurs locaux s'ils veulent faire évoluer les pratiques, dans la mesure où il permet de rappeler en continu l'importance de l'échange et des relations de proximité dans la construction de valeurs futures partagées.

## BIBLIOGRAPHIE

- Ajzen, I. (1991). The Theory of planned behavior. *Organizational Behavior and Human Decision Processes*, 50(2), 179-211. [https://doi.org/10.1016/0749-5978\(91\)90020-T](https://doi.org/10.1016/0749-5978(91)90020-T)
- Axelrod, R. (1986). An evolutionary approach to norms. *American political science review*, 80(4), 1095-1111. <https://doi.org/10.2307/1960858>
- Berkes, F., Feeny, D., McCay, B.J. et Acheson J. M. (1989). The benefits of the commons. *Nature*, 340(6229), 91-93.
- Bourdin, S. (2019). Le NIMBY ne suffit plus ! Étude de l'acceptabilité sociale des projets de méthanisation. *L'Espace Politique*, 38. <https://doi.org/10.4000/espacepolitique.6619>
- Bourg, D. (2009). L'impératif écologique. *Esprit*, 12, 59-71. <https://doi.org/10.3917/espri.912.0059>
- Brehm, J.W. (1966). *A theory of psychological reactance*. Oxford Academic Press.
- Depraz, S., Cornec, U. et Grabski-Kieron, U. (dir.) (2016). *Acceptation sociale et développement des territoires*. ENS éditions.
- Depraz, S. (2005). Le concept d' « Akzeptanz » et son utilité en géographie sociale: Exemple de l'acceptation locale des parcs nationaux allemands. *L'Espace géographique*, 34(1), 1-016. <https://doi.org/10.3917/eg.341.01>
- Festinger, L. (1957). *Cognitive dissonance*. Stanford University Press.
- Gendron, C. (2014). Penser l'acceptabilité sociale : au-delà de l'intérêt, les valeurs. *Revue internationale de communication sociale et publique*, 11, 117-129. <https://doi.org/10.4000/communiquer.584>
- Jonas, H. (1990). *Le principe responsabilité*. Flammarion (Champs).
- Lascombes, P. (1994). *L'éco-pouvoir : Environnements et politiques*. La Découverte.
- Lascombes, P. (1996). Rendre gouvernable: de la "traduction" au "transcodage". L'analyse des processus de changement dans les réseaux d'action publique. Dans Chevallier, J. (dir.). *La gouvernabilité*. Presses universitaires de France, 325-338.
- Moles, A.A. et Rohmer, E. (1978). *Psychologie de l'espace*. Casterman.
- Ostrom, E., Burger, J., Field, C.B., Norgaard, R.B. et Policansky, D. (1999). Revisiting the commons: local lessons, global challenges. *Science*, 284(5412), 278-282. <https://doi.org/10.1126/science.284.5412.278>
- Ostrom, E. (1990). *Governing the commons: The evolution of institutions for collective action*. Cambridge university press.
- Paquot, T. (2007). *Petit manifeste pour une écologie existentielle*. François Bourin.
- Rosenberg, B.D. et Siegel J.T. (2018). A 50-year review of psychological reactance theory: Do not read this article. *Motivation Science*, 4(4), 281-300. <https://doi.org/10.1037/mot000091>
- Ruschowski, E. (2010). *Ursachen und Lösungsansätze für Akzeptanzprobleme von Großschutzgebieten* [thèse de docteur ingénieur, Université de Hannover].
- Serres, M. (1980). *Le Contrat naturel*. François Bourin.
- Sève, B. (1990). Hans Jonas et l'éthique de la responsabilité. *Esprit*, 165, 72-88. <https://www.jstor.org/stable/24274505>
- Sloterdijk, P. (2011). Co-immunité globale. Penser le commun qui protège. *Multitudes*, 45(2), 42-45. <https://doi.org/10.3917/mult.045.0042>
- Stoll-Kleemann, S. (2001). Barriers to Nature Conservation in Germany: A Model Explaining Opposition to Protected Areas. *Journal of Environmental Psychology*, 21(4), 369 - 386. <https://doi.org/10.1006/jevp.2001.0228>